N° 84. SAMEDI. 20 OCTOBRE 1838.

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL
DE LA VILLE
ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — *Francfort*, 12 *octobre*.

On écrit de Berlin, 8 octobre :

Le consistoire protestant de la province de Prusse a adressé aux ministres évangéliques de son diocèse une circulaire qui se résume ainsi :

Le consistoire commence par déplorer que les dispositions prises par l'archevêque de Cologne quant aux mariages mixtes ont troublé les rapports pacifiques qui ont existé jusqu'ici entre les communions catholique et évangélique. Il exprime la douleur qu'en éprouve le clergé évangélique. Il regarde donc comme un devoir dans cette circonstance de le fortifier et de l'instruire au besoin. Il n'examine pas la question théologique de ces mariages, mais se borne à recommander au clergé la plus grande modération dans ses rapports avec le clergé catholique.

Quant aux mariages mixtes, ils s'abstiendront avec le plus grand soin des artifices du fanatisme et se feront un devoir de n'agir que d'après la simple vérité, évidente pour toutes les intelligences et acceptable par toutes les volontés.

Jamais ils n'emprunteront la force ténébreuse et mécanante de chimères religieuses, attendu que la force intime de la vérité est plus grande qu'il ne paraît au dehors et que, quoique lente, elle mène beaucoup plus sûrement au but que les excitations violentes. Enfin, dit la circulaire, nous engageons surtout le clergé à une conduite sage et pleine de douceur envers le clergé catholique, même quand celui-ci n'agirait que d'après l'inspiration des différends existant en ce moment.

C'est ainsi que les diverses églises qui portent le nom du Christ n'invoqueront plus son nom pour exciter de préférence parmi les hommes l'esprit de désunion et d'exclusion, mais bien pour les porter à la douceur, à l'amitié et à l'émulation pour le bien.

— On lit dans un supplément de l'*Echo de l'Orient*, en date de Constantinople, le 27 septembre :

Des nouvelles de Tauris, du 10 septembre à minuit, annoncent que par un courrier, arrivé dans la soirée d'Hérat à l'ambassade anglaise, on a reçu l'avis important que le shah avait accepté l'ultimatum et manifesté le désir que l'ambassade anglaise retournât au plus tôt à Téhéran. L'on attend avec impatience la confirmation officielle de cette grande nouvelle.

ANGLETERRE. — *Londres*, 12 *octobre*.

On lit dans une correspondance de Constantinople en date du 17 septembre, publiée par le *Times* :

Le capitan-pacha se rend en Egypte. Il paraît que le but de sa mission est d'amener, sous la médiation de l'Angleterre et de la France, une réconciliation entre le sultan et Méhémet-Ali à des conditions meilleures pour les deux pays que celles de la convention de Kintaya, et faites pour offrir à l'Europe de solides garanties de la conservation de la paix en Orient. Les bases de la nouvelle convention qu'Achmed-pacha est autorisé à proposer sont de licencier les armées des deux parties dans l'Asie-Mineure, et de désarmer les flottes. On stipulera le nombre des troupes et de vaisseaux qui resteraient armés, et ce nombre ne pourra être augmenté sous aucun prétexte sans le consentement des deux puissances médiatrices. Le pacha d'Egypte, en donnant son assentiment à ces propositions, renouvelerait l'engagement de payer le tribut au sultan. Ce dernier nommera Méhémet-Ali gouverneur à vie de l'Eypte, de la Syrie et des autres provinces actuellement soumises à sa juridiction, et s'engagera de plus solennellement à nommer, en cas de mort du pacha, son fils Ibrahim successeur de son père, pourvu qu'avant d'être investi de cette dignité il s'engage comme fidèle et loyal vassal de la Porte à remplir toutes les clauses et stipulations du présent traité.

— Un traité de commerce entre l'Autriche et l'Angleterre a été conclu le 17 septembre à Milan. Les conventions ont été réglées entre le prince de Metternich et sir Frédéric Lamb. La ratification définitive d'Angleterre a eu lieu hier soir, bien que ce traité soit purement commercial, il contient cependant certaines dispositions, plus particulièrement l'article 3, qui seront féconds en résultats politiques importans.

Nous pouvons faire remarquer qu'il paralyse complètement les actes des Russes à Galatz et à Salina. (*Morning-Chronicle.*)

— On écrit de Constantinople, 26 septembre :

Le pacha d'Egypte a payé l'arriéré de son tribut en protestant de sa soumission à la Porte. Il se soumettra au nouveau traité de douanes conclu avec l'Angleterre et la France, mais il a insisté pour que le gouvernement de l'Egypte soit déclaré héréditaire dans sa famille. C'est sur cette dernière base que négociera le capitan-pacha. Il paraît que la réunion de la flotte anglaise à celle de la Turquie qui se sont dirigées toutes deux vers l'Egypte est pour beaucoup dans les nouvelles dispositions du pacha.

(*Gazette d'Augsbourg.*)

FRANCE. — *Paris*, 14 *octobre*.

— On écrit de Toulon, le 9 octobre :

Nos démêlés avec les petites républiques de l'Amérique méridionale prennent une tournure sérieuse, le gouvernement Argentin, suivant l'exemple de celui du Mexique, vient de déclarer la guerre à la France. Le télégraphe a transmis cette nouvelle à l'autorité maritime, qui a reçu en même tems l'ordre de disposer plusieurs bâtimens à prendre la mer. Le territoire de cette république est traversé en grande partie par la rivière de la Plata, dont l'embouchure a près de 60 lieues de large. Cette circonstance indique assez l'utilité de la présence d'un grand nombre de bâtimens dans ces parages, si l'on veut que le blocus soit efficace.

— On écrit de Dijon, le 11 octobre :

Les vendanges, favorisées par un tems magnifique, touchent à leur fin. Mais on commence à craindre, un peu tard il est vrai, puisque le mal serait sans remède, que la qualité du vin ne se ressente de la précipitation que l'on a mise à vendanger partout avant l'entière maturité du raisin. Ce serait d'autant plus fâcheux que, la récolte étant très-peu abondante, la qualité seule eût pu dédommager les propriétaires. Elle ne serait, dit-on, guère supérieure à celle de la récolte de 1837.

Les vendanges, ouvertes dans toute la vallée du Graisivaudan, paraissent devoir été moins malheureuses qu'on ne l'avait cru jusqu'à présent ; néanmoins elles présentent encore un déficit sur 1837, qui était une année de récolte moyenne. On croit que le prix du vin se soutiendra de 20 à 25 fr. l'hectolitre.

— La *Revue des Deux-Mondes*, en confirmant la nouvelle de l'adhésion de Méhémet-Ali au traité de Constantinople, déjà donnée par la *Revue de Paris*, entre à ce sujet dans les détails suivans:

Quelques jours après la réception du traité, le consul de France trouva, le vice-roi peu disposé à accéder à cette convention. Ses traits étaient calmes et souriants, il se livrait à l'examen de sa situation avec le sang froid qu'il puise, en toute occasion, dans la supériorité de son caractère. Le pacha développa avec beaucoup de sagacité les inconvéniens du traité de Constantinople, dont ni la France ni l'Angleterre ne retireraient, disait-il, les avantages qu'elles s'en prométtaient, et il le qualifia de duperie. Quant à lui, ajoute-t-il, s'il insistait pour la continuation du monopole en Egypte, ce n'était pas qu'il en fût partisan, au contraire là et ailleurs il le blâmait. Mais rien n'était préparé dans ses états pour le remplacer, il lui faudrait quelques années pour aviser à un autre mode d'administration. Ce mode il le trouverait, sans doute, car étant propriétaire de toutes les terres de l'Egypte, il serait toujours maître de fixer le prix du vendeur à l'acheteur. Toutefois, il voulait voir l'effet que produirait l'abolition du monopole en Turquie : en conséquence il refusait de souscrire présentement au traité. Le consul crut de son devoir de faire sentir au pacha toute l'importance et toute la gravité de cette réponse, mais Méhémet-Ali, après l'avoir écouté patiemment, confirma sa déclaration dans les mêmes termes. Le pacha continua à se préparer à son voyage de Sennaar, au grand étonnement des représentans des puissances, qui prévoyaient de grandes complications dans ces affaires. Ce fut à l'issue de cette conférence du pacha avec M. Cochelet, que les consuls informèrent leurs gouvernemens respectifs, des dispositions du vice-roi d'Egypte, et que toutes les correspondances annoncèrent le refus formel d'adhérer aux engagemens pris par

le grand-seigneur, à l'égard de l'Egypte, dans le traité de Constantinople.

Trois jours après, le pacha invita de nouveau les consuls à se rendre auprès de lui, et leur déclara qu'après avoir fait de mûres reflexions, il avait résolu d'accéder au traité. Sans vouloir remarquer la surprise que causait cette résolution, si éloignée de celle qu'il avait manifestée dans sa dernière audience, le vice-roi parla longuement des mesures qu'il aurait à prendre dans sa nouvelle situation et des ressources administratives qu'il a en réserve; puis il reçut ses principaux fonctionnaires, leur fit ses adieux, et partit pour le lointain voyage du Sennar avec Saïd-Bey, son fils chéri, qu'il a placé à la tête de sa marine, et qui donne les plus belles espérances. L'ordre de désarmer une partie de la flotte égyptienne fut donné aussitôt. Le grand âge de Méhémet-Ali, la dignité répandue sur toute sa personne, son calme et sa gaieté dans un moment si difficile, ont contribué à rendre cette scène à la fois touchante et solennelle.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le nouvel et brillant aspect que prennent les affaires de la légitimité en Espagne, continue de jeter l'alarme dans le camp du libéralisme français. On lit dans le *Journal de Paris*:

«On peut considérer la campagne comme terminée en Espagne; elle a tout été à l'avantage du *prétendant*. Les derniers succès de Cabréra ont rempli ses partisans d'enthousiasme. Du pied des Pyrénées jusqu'à l'Ebre, l'armée carliste reste maîtresse du plat pays, et si elle parvient à s'emparer de quelque place importante, de Bilbao, par exemple, la guerre non-seulement peut traîner indéfinitivement en longueur, mais la cause constitutionnelle peut être plus gravement compromise que jamais. Le gouvernement de Madrid est dans un état de désorgaaisation et d'anarchie impossible à décrire; son crédit est mort, ses finances épuisées. Assailli d'intrigues, de prétentions de toute sorte, voyant ses faibles ressources dévorées par des déprédations qui achèvent sa ruine, il est plus faible, plus vacillant, plus déconsidéré que jamais; on le croirait près de tomber en dissolution.»

Au sujet de cette déconfiture générale du parti de la révolution, et des magnifiques espérances qui s'élèvent sur l'horizon de la légitimité, le *Journal de Paris* gourmande amèrement l'apathie du gouvernement français. M. Molé abandonne, trahit même la cause christine; le traité de la quadruple-alliance est foulé aux pieds; nous avions promis notre coopération, et cette coopération qui devait être efficace, se borne à un concours illusoire. Bref, le système du 15 avril est seul responsable de tout le sang qui se verse de l'autre côté des Pyrénées; car il ne tiendrait qu'à lui d'en arrêter l'effusion et d'assurer le triomphe de Marie-Christine, en prenant une part sérieuse et active à la lutte. Tel est le résumé des griefs de la feuille libérale, c'est-à-dire que le *Journal de Paris* demande tout simplement l'intervention.

Le *Journal de Paris* en parle fort à son aise, pourrait répondre à M. Molé. — Mais vous avez bien osé faire l'expédition d'Anvers, réplique le *Journal de Paris*, qui a prévu la réponse puisée dans la position de M. Molé. Oui, sans doute, la révolution de juillet a fait l'expédition d'Anvers; mais ici le cas est bien différent. Si l'on a été à Anvers; c'est que les passe-ports avaient été préalablement signés par la conférence de Londres, en d'autres termes par les plénipotentiaires des grandes puissances du Nord; si l'on ne va pas en Espagne; c'est qu'ici la quadruple-alliance a seule délivré le laisser-passer, et que la quadruple-alliance ne s'appelle ni la Russie, ni l'Autriche, ni la Prusse. (*France.*)

—On lit dans la correspondance ordinaire de Madrid du 7 octobre:

Une certaine agitation s'est manifestée dans la capitale lorsque l'on a eu connaissance du désastre qui a atteint nos armes en Aragon. La tranquillité publique n'a pas été troublée, grâces aux sages précautions de l'autorité. Une proclamation adressée aux habitans de Madrid par le premier alcade constitutionnel, en répondant aux déclamations impudentes des carlistes, a contribué à calmer les esprits. On ne saurait se dissimuler qu'il existe à Madrid même plus d'un élément de désordre, et qu'il ne faudrait qu'une étincelle pour rallumer l'incendie; il est même possible que quelques cris séditieux se fassent entendre, mais ils ne seraient que des démonstrations partielles et isolées. On ne se révoltera pas à Madrid tant que l'armée de réserve tiendra les perturbateurs en respect.

Ce qui rend surtout la position critique, c'est la pénurie du trésor. On ne trouve pas de soumissionnaires pour les fournitures de l'armée, que l'intendant général sera chargé de faire servir. Les négociations entamées avec M. Safont n'ont encore abouti à aucun résultat. On parle de l'arrivée dans la capitale de l'agent de plusieurs maisons anglaises, et l'on dit qu'il a la mission de faire des propositions au ministère.

Le découragement est général à la Bourse; et les effets publics se soutiennent difficilement.

On ne connaît pas encore officiellement toute l'étendu de la perte subie par les troupes que commandait Pardinas; mais des correspondances de Sarragosse, d'Alcaniz et de Caspe, s'accordent à dire que la déroute a été entière, que l'ennemi est resté maître du champ de bataille et du général Pardinas, blessé à la tête et à la poitrine. Toutefois, la majeure partie de la division, qui était forte de 5 à 6,000 hommes, s'est ralliée soit à Caspe, soit à Alcaniz. Le seul rapport parvenu au gouvernement, est un bulletin du général San-Miguel. Les faits qui y sont consignés ont été confirmés par un des soldats qui se trouvait à l'affaire entre Caspe et Muella.

PAYS-BAS. — *Liége*, 12 *octobre*.

La démagogie belge dirigée par le grand agitateur de Potter, cet O'Conell au petit pied, poursuit avec audace son projet de révolutionner la Prusse. Au dévergondage et à l'assurance qui règnent dans ses écrits, et dans ceux de ses acolytes, on doit croire qu'ils regardent l'ouvrage comme déjà avancé. Nous ne savons jusqu'à quel point on peut ajouter foi à leurs paroles; mais il nous paraît bien certain qu'ils ont des intelligences dans les provinces rhénanes, dans la Westphalie et même dans la Pologne. Il n'a sans doute pas échappé à l'attention, que depuis quelque tems, nos Jacobins, et de Potter lui-même, flattent et cajolent le parti catholique, qui a fait la révolution en Belgique, et que de son côté, celui-ci, qui naguère encore n'avait pas assez de traits pour en accabler les républicains, ses adversaires, garde aujourd'hui sur leur compte un silence absolu. N'est-il pas rationnel de tirer de là la conséquence qu'il s'est formé entre les deux partis une alliance semblable à celle qui a été contractée en 1829, et qui a eu pour résultat la révolution qui s'est opérée l'année suivante? Alliance dans laquelle chacun des deux partis se serait engagé de prendre le double masque des idées qu'ils représentent l'un et l'autre.

Mais, soit que les deux factions soient réunies, soit qu'elles agissent isolément, ils est certain qu'elles *travaillent* la monarchie prussienne. Il y a peu de jours, la ville de Cologne, et ses environs étaient inondés d'un écrit imprimé, rédigé ou traduit en langue allemande, intitulé: *Appel des habitans de la Belgique, aux habitans des provinces rhénanes*, et ayant pour objet une provocation à la révolte, aux fins de parvenir à l'établissement d'une fédération belge-rhénane. Il a été constaté, dit-on, que cet écrit était arrivé de Liège.

Quelle est donc cette manie de propagande qui pousse nos révolutionnaires à susciter des troubles et des déchiremens chez nos voisins? Est-ce une idée empruntée au beau-père, qui dans les premières années de son règne, croyait qu'il ne pourrait être en sûreté qu'autant qu'il serait environné de ruines? Dans tous les cas, il y a noire ingratitude de la part des hommes de la *glorieuse*, à exciter des soulèvemens dans les états d'un prince à la tolérance duquel ils sont redevables du maintien de leur ouvrage. (*Ind.*)

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 20 *octobre*.

On écrit de La Haye, le 15 octobre:

La session des états-généraux a été ouverte aujourd'hui. Voici le discours du roi:

« Nobles et puissans seigneurs,

» Mon cœur paternel se réjouit, dans cette réunion solennelle, de me voir pour la première fois accompagné de l'aîné de mes petit fils, le prince héréditaire d'Orange, que j'ai autorisé à siéger dans le conseil-d'état depuis qu'il a atteint sa majorité.

» Mes rapports amicaux avec les puissances étrangères n'ont pas éprouvé de changement depuis votre dernière session.

» J'attends encore la réponse à la déclaration adressée de ma part, au printemps dernier aux représentans des cours d'Autriche, de France, de Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie à Londres, et destinée à parvenir à un réglement définitif des conséquences de l'insurrection (*opstand*) belge.

» Je continue à nourrir l'espoir que cette déclaration, basée sur les déterminations antérieures des puissances, et qui a obtenu aussi l'adhésion unanime des états-généraux, mènera à une solution conforme à l'honneur et aux vrais intérêts du peuple de la Néerlande. Les traités conclus l'année dernière avec la Grande-Bretagne et la Prusse répondent au but qu'on s'était proposé; maintenant on a ouvert des négociations pour régler les relations commerciales avec les états de l'Union des douanes allemandes.

» L'administration intérieure continue à se faire remarquer par son bon ordre et sa régularité. Malgré un hiver très-long et très-rigoureux et qui a fait souffrir quelques produits, l'état de l'agriculture est en général favorable.

» Dans les principales fabriques, il règne une activité extraordinaire. Des capitaux considérables ont été appliqués à la navigation et au commerce, et la pêche a été fort productive.

» Les établissemens d'instruction, et ceux des sciences et des lettres, sont l'objet continuel de ma sollicitude.

» Le mode de traitement des insensés laissait en général à désirer. Des mesures sont préparées pour pourvoir à cet objet ; j'en attends des résultats salutaires.

» On a continué à s'occuper d'améliorer l'administration des prirons, de sorte que les détenus sont entièrement séparés les uns des autres, selon la nature de leur condamnation, leur âge et leur extraction.

» La débacle sur les rivières, quoiqu'elle fût menaçante s'est opérée l'année dernière sans occasionner de dommages remarquables.

» Le développement des grandes communications n'est pas perdu de vue.

» L'état des choses dans les colonies d'outre-mer est satisfaisant.

» Notre bien-aimé troisième petit-fils a visité nos colonies des Indes occidentales. L'Inde néerlandaise l'a reçu avec les témoignages de cet attachement qui lie les habitans de ces contrées non moins que ceux des Indes occidentales, à ma maison et à la mère-patrie.

» Les nouvelles institutions dans ce pays continuent à répondre à notre attente.

» La conquête de Bonjol a affermi de plus en plus notre pouvoir à Sumatra. L'armée des Indes a donné en cette occasion de nouvelles preuves de courage et de persévérance.

» Les dépenses du l'état sont couvertes par les revenus. La prospérité de différentes branches du bien-être national assure la perception régulière des impositions.

» Le crédit public se maintient et la plus grande extension donnée par moi à la banque Néerlandaise donnera une nouvelle vie à ce crédit et au commerce en général.

» Les lois des voies et moyens qui seront soumises en tems opportun à vos nobles puissances, et la fixation des moyens destinés à faire face aux charges rendues nécessaires par les circonstances extraordinaires où se trouve le royaume, composeront une partie intéressante de vos délibérations.

» Si cette fois encore un allègement de charges ne peut être proposé, je me réjouis cependant de ce que l'on pourra subvenir à tous les besoins sans imposer de nouvelles charges à mes bien-aimés sujets, et qu'on a l'espoir de pouvoir préparer une réduction ultérieure.

» Je souhaite qu'une amélioration dans notre système monétaire puisse se réaliser dans cette session.

» Il m'a été agréable de voir couronnés du résultat désiré les soins que je n'ai cessé de prendre, de concert avec les états-généraux, pour la codification des principales branches de la nouvelle législation.

» Les lois et les dispositions sur tout cela, sont maintenant en pleine exécution, et je me réjouis d'avoir pu réaliser des institutions fondamentales à la possession desquelles on attache avec raison le plus grand prix.

» Bien que cet important travail ne soit pas encore terminé, je puis espérer qu'un projet de code pénal, conforme aux mœurs de la nation, sera achevé dans peu de tems.

» Nobles et puissans seigneurs, maintenant encore renaît le sentiment des devoirs importans qui nous sont imposés. Votre zèle et votre sagesse pourront se manifester de nouveau.

» Je compte sur votre coopération dans tout ce que peut exiger le bien-être du pays et de la nation.

» Que le Tout-Puissant bénisse nos efforts communs, et me donne la force et le courage nécessaires pour supporter la douleur que continue à me causer la perte déchirante, dont la divine Providence, dans sa sagesse, m'a si profondément affligé. »

— On écrit de La Haye, 14 octobre au *Handelsblad :*

D'après ce qu'on assure, S. Exc. le ministre des affaires étrangères fera sous peu, d'après les ordres de S. M., aux deux chambres des états-généraux une communication politique. On assure aussi que S. Exc. le ministre des finances soumettra dès jeudi prochain les projets des lois financières aux chambres.

— Une correspondance adressée de Batavia à la *Gazette de Leipsik*, et reproduite dans le dernier numéro du *Journal de La Haye*, contient les lignes suivantes :

Cette année se présente à nous sous un aspect fort guerrier, car on expédie pour toutes les grandes îles que nous possédons ici des transports de troupes plus considérables qu'à l'ordinaire. En même tems le nombre des bâtimens de guerre des Etats-Unis dans nos parages s'est beaucoup accru, et l'on pense ici qu'en cas d'une rupture entre quelque puissance européenne et la Hollande, celle-ci pourrait compter sur le secours des vaisseaux américains.

— On lit dans le *Handelsblad :*

Le discours du trône prouve que nous étions bien informés, lorsque nous annoncions que la réponse de la conférence ne serait pas donnée avant l'ouverture de la session. Nous apprenons de Londres qu'il ne faut pas encore espérer de recevoir promptement cette réponse si impatiemment attendue. Nous connaissons la cause de ce retard ; mais la divulguer serait nuire à la bonne cause ; nous aimons mieux nous taire. La main de la princesse de Wurtemberg n'a pas encore été officiellement accordée ; voilà pourquoi le discours du trône n'a pas fait mention de l'union projetée entre cette princesse et le fils aîné du prince d'Orange.

— M. Van Gennep, ministre d'état, est nommé par le roi président de la 1re chambre. Mercredi la 2e chambre présentera au roi la triple liste de candidats pour la présidence.

— On écrit de Londres, 13 octobre, à l'*Avondbode :*

« Une réunion a eu lieu avant-hier au ministère des affaires étrangères. Ce qui y a été résolu est encore un secret. Tout ce qu'on a appris, c'est que les diplomates présens ont été unanimement d'avis qu'il serait désirable de faire à la Hollande une réponse signée de tous les membres de la conférence. Lord Palmerston s'est chargé de rédiger un projet de réponse qui, la semaine prochaine, sera soumis à tous les envoyés pour qu'ils puissent le discuter à la prochaine réunion. Nous saurons plus tard si cette réponse exprimera l'opinion de la conférence ou seulement les divers sentimens de ces membres. Les ministres de Prusse et de France n'assistaient pas à la réunion d'avant-hier. »

— On lit dans le *Commerce d'Anvers :*

Comme on l'avait prévu, s'il était survenu un incident dans les négociations, le discours du roi des Pays-Bas n'en aurait point fait mention parce que les Hollandais ont assez de confiance dans leur gouvernement pour lui laisser la possession des secrets d'état, et en effet, c'est une communication de ce genre qui paraît devoir être faite aux états-généraux en comité secret par le ministre des affaires étrangères.

Cependant bien que le discours du roi ne renferme aucune révélation, il réduit à leur valeur tous les commérages des correspondances : Il est certain à présent que ce qu'on a dit des sentimens hostiles de l'Angleterre et de la France, des nouveaux sacrifices exigés de la Hollande, est une pure hypothèse et que les prétendues communications faites directement au roi sont une invention jetée en pâture aux crédules par les publicistes charlatans. Le roi *attend* encore la réponse à la déclaration faite par lui à la conférence et ses prévisions sur le résultat favorable de cette déclaration sont les mêmes qu'au moment où il l'a faite; car ses prévisions sont fondées sur la conformité qui existé entre les sentimens des états-généraux (l'acceptation pure et simple des 24 articles) et les récentes résolutions de la conférence qui ont servi de base à cette déclaration. En attendant le roi réserve les droits de sa maison et nous traite de peuple insurgé.

Ainsi la Belgique reste dans le même dilemme : *Statu quo* ou acceptation intégrale d'un traité honteux et ruineux.

— La comète d'Enke est en ce moment visible à l'œil nu, après le coucher du soleil, dans la constellation d'Andromède, en dehors la voie lactée vers l'occident.

— On écrit de Zélande, le 12 octobre :

L'adjudication publique de l'extension à donner aux fortifications du fort de Bath (Zuyd-Beveland), ainsi que la construction d'une caserne et de magasins à poudre à l'abri de la bombe aura lieu sous peu. Ces travaux de fortification si importans pour la défense de l'Escaut, amènent beaucoup de mouvement dans cette localité.

AVIS.

Translation des Bureaux de l'Administration municipale dans le nouvel Hôtel-de-ville.

Les Bourgmestre et Echevins préviennent les habitans de la ville que les bureaux de l'administration municipale et des divers services qui s'y rattachent, seront ouverts LUNDI prochain, 22 octobre, dans l'hôtel de régence, place Guillaume.

Les bureaux des hospices civils, de bienfaisance et de police y seront, en même tems, transférés et ouverts au même jour.

Luxembourg, le 19 septembre 1838.

Les Bourgmestre et Échevins, SCHEFFER.
Le Secrétaire de la ville, SCHROBILGEN.

ETAT-CIVIL.

Naissances : Le 11 octobre, Pierre Wahl, et Léopold Meyer, le 12, Antoine Meyer; le 13, Michel Welter, Anne Dauphin, Catherine Thiry, et Nicolas Schulte; le 15, Joseph Scharffhausen, Thérèse Schrader, et Jean Friederich ; le 17, Elisabeth Weymann.

Mariages : Le 15 octobre, Joseph-Maurice Noppenney, horloger, avec Marie Paquet; le 17, Livin-Antoine Van Wervecke, employé des accises, avec Anne-Marie Berg.

Décès : Le 13 octobre, Adolphe-Jean-François Schmitter, âgé d'un an, Clémentine Daveling, célibataire, âgée de 60 ans, et Jean Maas, menuisier, âgé de 56 ans; le 14, Jeanne Lambert, épouse Joseph Faust, âgée de 78 ans ; le 15, Mathias Bous, âge de 2 mois.

THÉATRE DE LUXEMBOURG.

Demain, *Dimanche*, 21 *octobre* 1838.

La Fiole de Cagliostro, vaudeville. — Le petit Carrillonneur, vaudeville grivois. — Les deux Marraines, opéra-vaudeville. — Un pas villageois. — Un grand air varié de Mayseder. — Un divertissement. — Un pas des deux matelots. — Un grand pas styrien.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Faillite Röser.

Les créanciers de la faillite de J.-B. Röser, ci-devant banquier et fabricant de gants à Luxembourg, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter, à dater de lundi, 22 octobre courant, tous les jours de dix heures à midi, chez le soussigné, rue du Curé, n° 397, à l'effet d'y toucher un 3e dividende de 9 p. %, des fonds de ladite faillite. La production des borderaux des créances est indispensable.

Luxembourg, le 19 octobre 1830.

Le syndic caissier de ladite faillite, SCHAACK.

VENTE DE MEUBLES,

par suite de décès.

Le JEUDI, 25 octobre courant, à neuf heures du matin et jours suivans, il sera, à la requête de Me Namur, avoué en cette ville, en qualité d'exécuteur du testament de la Dlle d'Avelaing, décédée rentière au même lieu, à lui joint la légation à titre universel, procédé à l'encan, au comptant, du mobilier delaissé par ladite Dlle d'Avelaing, et consistant principalement en armoires, commodes, glaces, tables, chaises, canapés, rideaux, linge de table et autre, porcelaine, cristaux, fayence, et autres objets trop longs à detailler, plus, **DIVERS OBJETS D'OR ET D'ARGENT.**

Cette vente aura lieu en la mortuaire de la Dlle d'Avelaing, chez M. PIROTTE, Grand'rue, en cette ville. Funck, notaire.

VENTE PUBLIQUE
D'UN
MOULIN A BLÉ,
SITUÉ DANS LA COMMUNE DE SANDWEILER,

et de divers autres biens-fonds.

LUNDI, 12 novembre 1838, à dix heures du matin, le sieur Nicolas CAPÉSIUS, propriétaire à Birel, et ses enfans, feront vendre par adjudication publique et à crédit, les biens-immeubles ci-après désignés; savoir:

1° Un **MOULIN A BLÉ** à deux tournans, connu sous le nom de *Neu-Muhle*, situé dans la commune de Sandweiler, avec les bâtimens en dépendant et d'autres propriétés y contiguës, consistant en

a) Un jardin, *b*) quatre prés, *c*) trois étangs, *d*) une pièce de terre labourable, *e*) et une pièce de terre sartable, contenant ensemble 10 hectares 22 ares 20 centiares.

2° Une **MAISON**, située au fond de Birel, territoire de ladite commune, composée d'un corps-de-logis avec grange, écurie et jardins y attenant.

3° Une **PIÈCE DE TERRE** labourable, sise sur le même territoire, au lieu dit *Auf der Heidt*, contenant 2 hectares 98 ares 90 centiares.

4° Une autre **PIÈCE DE TERRE**, sise sur le territoire de Shuttrange, au lieu dit *In der Acht*, contenant 1 hectare 27 ares 70 centiares.

5° Et un **BOIS**, sis sur le territoire de la commune de Niederanven, au lieu dit *Ob den Lutschen*, contenant 25 ares 60 centiares.

L'adjudication de ces biens se fera en la maison reprise sous l'article 2 ci-dessus, d'abord en détail et ensuite en masse.

Les amateurs qui désireraient avoir de plus amples renseignemens, pourront s'adresser au notaire LAMPACH, à Senningen, chez lequel le cahier des charges de la vente et le plan des propriétés se trouvent déposés.

Senningen, le 28 septembre 1838. A. LAMPACH.

L'AUBERGE des héritiers Evert, à Bereldange, sera adjugée définitivement jeudi, 25 du courant, à deux heures de relevée, en ladite maison.

Majerus, notaire.

A VENDRE

Un beau MOULIN A FARINE à deux tournans et une HUILERIE construits à neuf, avec terres, jardins et prés, situés à 5/4 de lieue de la ville de Luxembourg.

Les amateurs qui désireraient avoir de plus amples détails de la consistance des biens et connaissance des conditions de la vente, pourront s'adresser (affr.) à l'imprimerie de cette feuille.

A LOUER, DEUX GRANDS GRENIERS, dans la maison appartenant aux héritiers Thyes, de Clausen.

Beträchtliche

Wein-Versteigerung.

Am Montage, 22. des laufenden Oktobers, um ein Uhr Nachmittags, wird Hr J. B. Weydert, Eigenthümer, wohnhaft zu Berg, folgende Weine, durch öffentliche Versteigerung und unter günstigen Bedingungen, verkaufen lassen:

1.	19 Hectoliter	(oder 2 Fuder)	Mosel-Wein von	1825;
2.	152 „	(„ 16 Fuder)	„	1834;
3.	38 „	(„ 4 Fuder)	„	1832;
4.	38 „	(„ 4 Fuder)	„	1833;
5.	19 „	(„ 2 Fuder)	„	1835;
6.	38 „	(„ 4 Fuder)	„	1837;
7.	57 „	(„ 6 Fuder)	Saarwein von	1833, 34, 37.

Obige Weine werden in Fudern oder in Halbfudern, nach dem Wunsche der Liebhaber, in Verkauf ausgesetzt.

Die Versteigerung wird zu Machtum, nächst Grevenmacher, in dem Kelterhause des Verkäufers, statt finden.

Grevenmacher, den 1. Oktober 1838. J. B. Funck, Sohn, Not.

Dem Advokat-Anwalt Dr Brixius, von Trier, sind am 11. Oktober d. J. folgende Gegenstände gestohlen worden, von deren Ankauf hiermit gewarnt wird:

1° Eine goldene Damenuhr mit zwei Böden ohne Glas, nebst einer Haarkette in Gold gefaßt, mit einem runden goldenen Schlößchen und einem Uhrschlüssel mit einem Amatist;

2. Ein Uhrhacken in der Form einer Lyre;

3. Eine Broche von Gold mit Perlen, schwarz emaillirt;

4. Ein goldener Ohrring mit Perlen, schwarz emaillirt, nebst dem obern Theile des andern Ohrringes;

5. Ein goldener Ohring mit zwei Amatisten;

6. Vier goldene Ringe, wovon einer mit fünf Rosetten, einer mit zwei Rosetten und einem Granatsteine in der Mitte, und wieder einer mit den Buchstaben H. F. versehen waren;

7. Eine goldene Vorsteckнadel mit einem großen Solitaire in der Mitte, umgeben von mehreren kleinen Rosetten.

PALAIS KAROLY.

VALEUR DEUX MILLIONS 387,500 FLORINS V. DE V.

La Souscription principale de la Vente par Actions du grand et magnifique Palais à Vienne, de M. le Comte Karoly, est ouverte chez l'Administration générale de Mrs **M. A. CAHN** et Cie, à Mayence s/Rhin.

Gain principal, le Domaine Comtal 2,387,500.

24,099 gains accessoires très-considérables, consistant en fl. 100,000, 60,000, 48,000, 35,000, 25,000, 6000, 3000, 1500 et grand nombre de prix de fl. 500, 200, 100, etc., etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour 120 francs 7 actions, dont 1 action bleue, gain assuré,
» 200 » 13 » » 2 actions bleues, et
» 400 » 24 » » 4 » » et en sus, comme faveur particulière,
un BILLET-PRIME ROUGE, dont le moindre gain est de fl. 22 1/2 V. d. V.

L'Administration reçoit pour remises des effets sur Bruxelles, Paris, ou toute autre ville de commerce, ou par sa disposition après réception des Actions.

LE TIRAGE AURA LIEU

Définitivement et irrévocablement (sinon plus tôt), le 3 Janvier 1839, sous la *garantie du Gouvernement.*

Prospectus français, vue du Palais seigneurial, listes officielles seront expédiées franches de port.

S'adresser directement à l'Administration générale

de M. **A. CAHN** et Cie, Maison de Banque,
à **MAYENCE** s. l. Rhin.

(Écrire sans affranchir.)

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.